



DELIBERATION

N° CP_2019_03_010

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 5 MARS 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle déplacements et aménagement/Direction du développement local et de l'environnement

OBJET : Convention avec l'association Aménagement formation insertion Limousin (AFIL)

Elu(s) présent(s) : M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ALLARD, excusé, a donné délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT ; Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. DESTRUHAUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme ROTZLER ; M. HANUS, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Il s'agit de se prononcer sur la reconduction de la convention avec l'association Aménagement formation insertion Limousin (AFIL) pour des prestations d'entretien et d'aménagement des sites départementaux : Châluçet, Ligoure, le Mas du Loup, la Pouge et les Vaseix.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses		12 925 €		37 950 €
Recettes				

RAPPORT

Le Conseil départemental fait appel depuis plusieurs années, dans le cadre d'un chantier d'insertion, à l'association Aménagement formation insertion Limousin (AFIL) pour l'entretien et la valorisation des sites départementaux de Châlucaet, Ligoure, le Mas du Loup, la Pouge et des Vaseix.

Il est proposé de reconduire ce chantier en 2019 avec l'AFIL. A cet effet, il convient de conclure une convention de travaux afin de fixer la nature de la mission, la durée et le coût de la journée.

Les travaux portent essentiellement sur l'entretien courant et l'aménagement des zones végétalisées, des cheminements ainsi que la gestion sylvicole des parties boisées. Les interventions consistent notamment à effectuer des travaux de débroussaillage, de tonte, de désherbage, de coupe de bois secs et de branches dangereuses, de création de chemins, d'ouvrages maçonnés, de clôtures, etc.

La durée globale de la mission est fixée à 175 jours de travail mobilisant une équipe composée d'un encadrant et de 6 personnes inscrites dans un parcours d'insertion ou de réinsertion professionnelle.

La journée d'intervention représente un coût de 275 € : celui-ci englobe l'intégralité des frais engagés par l'association quel que soit le lieu d'intervention (transport de personnel, petit matériel, carburant, repas, entretien).

Après examen de ce rapport, je vous propose d'approuver la convention de travaux et d'adopter une délibération dans les termes du projet ci-après.

DECISION

Vu le Code du travail, articles L. 5131-1 et suivants qui régissent les structures d'insertion par l'activité économique ;

Vu le Programme départemental d'insertion (PDI) 2015-2020 adopté par l'Assemblée départementale le 25 juin 2015 ;

Considérant la nécessité d'assurer des travaux d'entretien et de valorisation des sites départementaux de Châlucaet, Ligoure, Mas du Loup, La Pouge et des Vaseix ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver les termes du rapport présenté par son Président ;

d'approuver la convention de travaux avec l'association Aménagement formation insertion Limousin (AFIL) pour l'entretien des sites départementaux, ci-annexée ;

d'autoriser son Président à signer ladite convention.

24 Pour : M. ALLARD (délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT), M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT (délégation de vote à Mme ROTZLER), M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS

(délégation de vote à Mme JARDEL), Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'État
le 5 mars 2019
Affiché le 5 mars 2019
Publié au RAA du Département le 15 mars 2019